

# Bienvenue

## Au CHR de Namur



# Wallony Clean

Consacrez-vous  
à l'essentiel,  
déléguez le nettoyage  
à des professionnels !

[www.wallonyclean.be](http://www.wallonyclean.be) • 081/210.353

Nettoyage bureaux • Locaux professionnels • etc

## LOCATION DE VÉHICULES ADAPTÉS TPMR



Spécialiste en adaptations de véhicules  
pour personnes à mobilité réduite

**VOUS ALLEZ BOUGER !**

Pour découvrir toutes nos adaptations, surfez sur  
[www.sbgcenter.com](http://www.sbgcenter.com)

Systèmes  
de conduite

Transfert et chargement  
du fauteuil roulant

Transport  
collectif

Abaissement  
de plancher



Sbgcenter Beauraing Sprl, Rue des Anciens Combattants, 1 5032 Mazy (Gembloux)

Tél: 081 / 73 80 87 / Fax: 081 / 73 80 75

[info@sbgcenter.com](mailto:info@sbgcenter.com) / Facebook : SPRL BEAURAING

# E<sup>dito</sup>

Chère patiente, cher patient,  
Madame, Monsieur,

Vous serez prochainement hospitalisé(e) au CHR de Namur en vue d'une mise au point, d'un traitement ou d'une intervention. Nous sommes heureux de vous accueillir parmi nous et vous souhaitons la bienvenue.

Le patient étant le centre de nos préoccupations, toutes les équipes collaborent étroitement pour vous apporter des soins de qualité et en toute sécurité.

Nous comptons pas moins d'une quarantaine de services médicaux spécialisés. Nos unités fonctionnelles sont quant à elles garantes d'une prise en charge pluridisciplinaire visant à répondre aux besoins des patients qui, en raison de leur pathologie, nécessitent l'attention simultanée de plusieurs spécialités.

Un principe fondamental sous-tend l'ensemble de notre mission : le souci de l'humain.

Cette brochure a pour but de vous aider à préparer votre hospitalisation, c'est pourquoi nous vous invitons à la lire attentivement et à l'emporter avec vous car elle contient des informations qui vous seront utiles tout au long de votre séjour.

Au nom du Conseil d'Administration, je vous remercie pour votre confiance et vous souhaite d'ores et déjà un excellent séjour au CHR de Namur.



**Etienne Allard**  
Président



Parking

06

08

Avant votre  
séjour

Votre admission

10

Votre séjour

12

18

Votre  
intervention

Votre sortie

22

Centre Hospitalier Régional de Namur  
Avenue Albert I<sup>er</sup> 185  
5000 NAMUR  
info@chr-namur.be  
www.chrn.be



Appel général: +32 (0)81 72 61 11 - Fax: +32 (0)81 72 68 19  
Facturation: +32 (0)81 72 68 40  
Gestion des lits: 081 72 65 95  
Satisfaction des patients: +32 (0)81 72 61 10  
Service social: +32 (0)81 72 61 36

## Heures de visites

Le CHRN accueille avec plaisir les familles, amis, voisins des malades. Comme chacun le sait, la présence réconfortante de proches durant une hospitalisation joue un rôle très important sur le bien-être des patients. L'hôpital favorise donc les visites, mais les organise en horaires bien définis et ce, afin d'assurer aux patients le repos dont ils ont un besoin évident et la bonne marche des soins.

- Unités d'hospitalisation classique: de 14h à 16h et de 18h à 20h
- Maternité: de 14h à 20h
- MIC (Maternal Intensive Care): de 15h à 19h
- Psychiatrie (Médico-psychologie): de 18h30 à 20h tous les jours et de 14h à 16h30 les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés
- Soins intensifs (USI 1-2-3): de 14h30 à 15h et de 19h à 19h30
- Urgences (hospitalisation provisoire): de 7h30 à 8h, de 14h à 16h et de 18h30 à 19h30

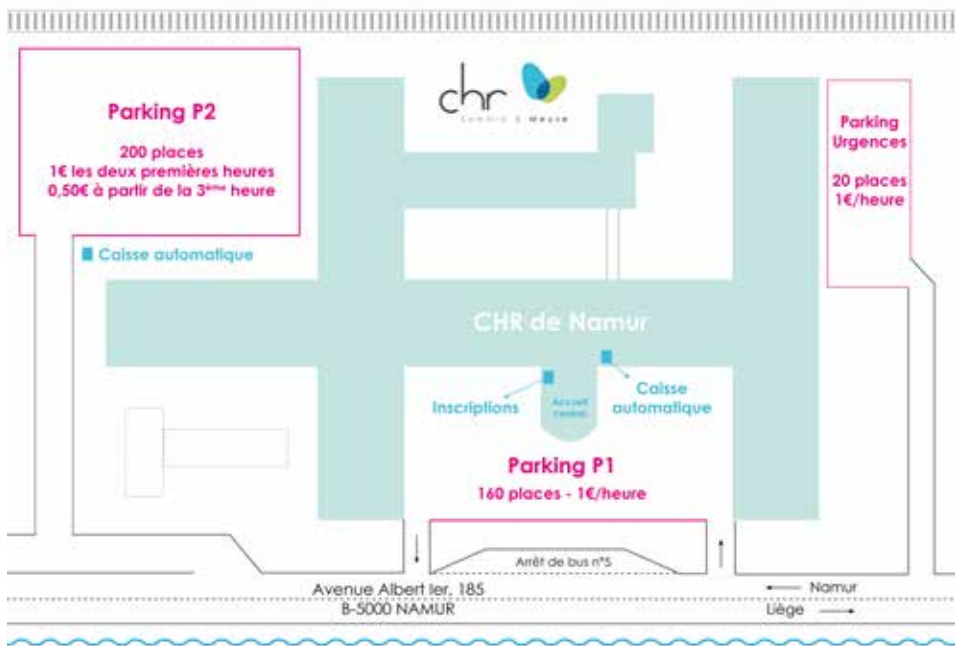
En aucun cas les visites ne doivent fatiguer ou gêner les malades voisins. Les visites peuvent être limitées ou interdites pour raisons médicales.

## Parkings

Plusieurs parkings sont à votre disposition aux abords de l'hôpital.

Tous ces espaces de stationnement sont ouverts 24h/24 et payants de 7h à 21h. Nous vous remercions de respecter les emplacements réservés aux personnes handicapées et aux véhicules de service. Vous disposez par ailleurs de 15 minutes gratuites pour déposer ou reprendre des patients devant l'accueil central (P1).

**Nous vous rappelons que l'accès aux Urgences ne peut EN AUCUN CAS se trouver entravé par des véhicules en défaut de stationnement. Le CHRN se réserve le droit d'enlever les véhicules gênants.**



**Il arrive malheureusement que ces espaces de stationnement soient saturés. Dans ce cas, nous vous invitons à vous diriger vers la Plaine Saint-Nicolas, à deux pas de l'hôpital. Ce parking de la Ville de Namur est à votre disposition 24 h/ 24.**

Si vous venez régulièrement au CHRN dans le cadre d'un traitement en dialyse ou en hôpital de jour oncologique, ou si votre enfant est hospitalisé au centre néonatal, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel. Les informations pratiques vous seront données dans ces services respectifs.

### Chaises roulantes

Des chaises roulantes sont à votre disposition dans le hall d'accueil de l'hôpital, à proximité du bureau des bénévoles.

Les bénévoles sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre chambre.

N'hésitez pas à solliciter leur aide.

**Permanences :** 9h15 – 12h et 13h30 – 16h

### Sécurité

L'hôpital dispose d'agents de gardiennage qui assurent la sécurité générale des lieux 24h/24.

Dans le respect de la loi, des caméras de surveillance ont été installées aux endroits sensibles aux abords et dans l'enceinte de l'hôpital.

Nous vous conseillons vivement d'éviter d'emporter des objets de valeur à l'hôpital.

Le CHRN n'est pas responsable en cas de vol, perte, ou dommage occasionné à vos effets personnels. Nous vous invitons à en prendre le plus grand soin.

Le Service de la recette (route 27) est ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h30. Vous pouvez y effectuer un dépôt de valeurs.

### Incendie

Toutes les chambres sont équipées d'un dispositif de détection incendie.

En cas de départ de feu, informez immédiatement le personnel du service et respectez les instructions détaillées sur les panneaux affichés dans chaque service.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de l'hôpital (AR 15/05/90 – 31/03/93).

L'utilisation de percolateur, grille-pain, chauffe-plats, chauffage d'appoint, bougies, ... est également strictement interdite.

L'utilisation des ascenseurs est également interdite en cas d'incendie.

# A VANT VOTRE SEJOUR

## Pré-admission

En accord avec votre médecin hospitalier, vous avez fixé une date d'entrée en hospitalisation. En règle générale, c'est lui qui, lors de la consultation, contacte, en votre présence, le Service de Gestion des lits afin de réserver votre chambre (1, 2 ou 4 lits).

Au CHRN, nous encourageons vivement la pré-admission. Cette inscription préalable a pour but d'alléger les formalités normalement effectuées le jour de l'admission. Aussi, nous vous invitons à (re)prendre contact personnellement avec ce même service (par téléphone, par e-mail ou en vous rendant sur place du lundi au vendredi de 8h à 17h - « route 60 »).

+32 (0)81 72 65 90  
[gestion.lits@chr-namur.be](mailto:gestion.lits@chr-namur.be)

**Nous vous accompagnerons dans vos démarches et nous efforcerons de répondre au mieux à vos questions.**

## Le choix de chambre

Dans la mesure du possible, votre choix de chambre est, bien évidemment, respecté.

En fonction des entrées en urgence, il arrive cependant que cela ne soit pas toujours le cas, du moins dans un premier temps. Aussi, la veille de votre entrée, le Service de Gestion des lits vous contactera afin de vous préciser quel type de chambre vous aurez le jour d'entrée, ainsi que le montant de la provision à apporter (ces montants sont fixés par le Ministère de la Santé Publique).

Le service de la gestion des lits vous renseignera sur les tarifs en vigueur.

## Le formulaire de déclaration d'admission

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2004, tous les hôpitaux sont tenus d'utiliser un modèle unique de déclaration d'admission. Ce formulaire a pour but d'informer le patient sur les conditions financières et notamment les suppléments éventuels générés par les choix qu'il va effectuer (honoraires médicaux, choix de chambre, etc). Vous serez invité(e) à prendre connaissance de ce document et à le signer. Un exemplaire vous en sera remis.



Une estimation du coût de votre séjour peut être obtenue auprès du Service de facturation :

info@chrsm.be  
+32 (0)81 72 6842 – 6850.

### **Bagages et autres effets personnels**

Retrouvez en fin de cahier une check-list détachable des effets et documents à emporter.

### **Vol, perte ou dommage**

Le CHRN n'est pas responsable en cas de vol, perte ou dommage occasionné à vos effets personnels. Nous vous invitons à en prendre le plus grand soin. Évitez d'emporter des objets de valeur et des sommes d'argent importante lors de votre passage à l'hôpital.

### **Employeur**

Vous êtes tenu d'avertir votre employeur de toute incapacité de travail, qu'elle engendre ou pas une hospitalisation. Un certificat médical doit, légalement, lui être adressé dans les 2 jours ouvrables qui suivent le début de l'incapacité.

### **Mutuelle**

Dès qu'une date d'hospitalisation est fixée, contactez votre mutuelle afin de vérifier si votre dossier est en ordre. Cette démarche peut vous éviter bien des désagréments lorsqu'il s'agira de payer la facture.

### **La consultation pré-anesthésique**

Pour certains patients devant subir une intervention en hôpital de jour, une consultation pré-anesthésique est programmée quelques jours avant l'intervention.

Les patients dont l'entrée est prévue en hospitalisation classique, l'anesthésiste leur rendra visite afin de compléter le dossier et répondre aux questions éventuelles.



# VOTRE ADMISSION

## **Si vous entrez par les urgences**

Les formalités administratives seront accomplies dès le lendemain, par une employée du Service des admissions qui se présentera à votre chevet pour compléter votre dossier et vous donner toutes les informations utiles à votre séjour. Les formalités peuvent être réglées par un membre de votre famille au bureau des admissions.

## **Votre inscription**

Dès votre arrivée, nous vous invitons à vous présenter à l'INSCRIPTION (derrière le desk d'accueil) et ce, même si vous avez effectué les démarches dans le cadre d'une pré-admission.

Prenez un ticket « hospitalisation » à la borne située sous les écrans indicateurs.

**Si vous dépendez du système Assurcard et que vous n'avez pas effectué les démarches de pré-admission, il est indispensable de vous présenter à la borne Assurcard avant d'effectuer les démarches d'inscription au guichet d'accueil d'hospitalisation.**

Nous procéderons aux démarches administratives et répondrons à vos questions.

Munissez-vous de votre carte d'identité, carte ou documents d'assurance, l'attestation de prise en charge en cas d'accident de travail ou de sport et les coordonnées de votre médecin traitant.

## **Acompte**

Lors de votre admission, un acompte (provision) sera demandé suivant le type de chambre choisi et cette demande se renouvellera tous les 7 jours. La facture définitive vous parviendra dans le courant du 2ème mois après votre sortie de l'hôpital.

## **L'assurance hospitalisation**

Une convention de collaboration entre le CHRN et diverses compagnies d'assurances a pour objet l'application du tiers-payant. Plusieurs systèmes sont mis en place à ce jour:

1. Si vous disposez de la Medicaud de DKV, présentez-la au guichet d'admission. La compagnie d'assurance à l'origine de ce système a prévu un espace réservé sur son site Internet afin que le personnel d'accueil au guichet des admissions puisse vérifier votre situation en termes d'assurance

hospitalisation. Si tout est en ordre, l'hôpital enverra directement la facture d'hospitalisation à la compagnie d'assurance.

2. Le système Assurcard permet aux patients, via une carte d'accès, d'encoder les données relatives à leur hospitalisation. Il est en outre préférable de vous rendre à cette borne avant de vous présenter au guichet d'admission car la procédure détermine si vous devrez ou non verser l'acompte normalement réclamé à chaque patient lors de son entrée.
3. Le système Medi-Assistance regroupe les trois compagnies d'assurances suivantes: AXA-IPA (Inter Partner Assistance), Fortis AG et Winterthur. Après confirmation écrite de votre assureur vous donnant droit à l'application du tiers-payant, l'hôpital adressera directement votre facture à votre compagnie d'assurance.
4. Medi-Link de la Compagnie d'assurances Vanbreda.
5. Neutra (l'accord préalable est nécessaire).

Nous vous suggérons de contrôler votre couverture et la prise en charge des frais auprès de votre compagnie d'assurance

## **Votre chambre**

Une fois les formalités clôturées, vous pouvez vous rendre dans l'unité de soins dans laquelle vous allez séjourner. A l'étage, signalez votre présence au bureau des infirmières; l'une d'entre elles vous conduira à votre chambre, vous aidera à vous installer confortablement et vous donnera les informations nécessaires au bon déroulement de votre séjour.

Toujours soucieux du confort des patients, le CHRN rénove, au rythme d'une unité de soins par année, toutes les chambres de l'institution. Toute notre vigilance reste de mise quant aux normes d'hygiène et de sécurité pour nos patients. En outre, notre équipe technique veille à réduire au maximum les nuisances sonores liées aux travaux de rénovation.

## **Accompagnant(e)**

En chambre particulière, un(e) accompagnant(e) a la possibilité de dormir sur place. De plus amples informations sur les modalités pratiques peuvent être obtenues auprès des infirmières de l'unité d'hospitalisation, notamment en ce qui concerne les repas.

## **La délégation d'une personne de confiance...**

### **une aide précieuse**

Durant votre séjour, avec votre consentement, vos proches peuvent être informés de votre état de santé. D'un point de vue pratique, l'équipe médicale et soignante peut difficilement consacrer le temps nécessaire à informer chacun de vos visiteurs sur votre pathologie et l'évolution de votre état de santé...

Si, parmi vos proches, il existe une personne en qui vous avez plus particulièrement confiance, celle-ci pourrait être considérée par l'hôpital comme votre « personne de confiance ». Cette personne pourrait, toujours avec votre accord, assister aux entretiens médicaux et ainsi centraliser une information complète qu'elle-même pourrait communiquer à votre entourage. Elle pourrait également vous aider au mieux dans vos démarches, mais aussi vous soutenir efficacement lorsqu'une décision importante doit être prise. Enfin, elle pourra, le cas échéant, formuler ses remarques ou observations à l'équipe médicale et soignante.

## **Directives anticipées**

En Belgique, il est possible d'exprimer des intentions et des refus en matière de soins de santé et de fin de vie pour le cas où on ne serait plus en état de manifester clairement sa volonté (coma, par exemple) en rédigeant ce que l'on appelle une « déclaration anticipée de volonté ».

Il est souvent difficile pour la famille ou les proches d'émettre un avis à la place du malade. Grâce aux directives anticipées, les médecins savent ce que vous auriez souhaité même si vous êtes dans l'incapacité de l'exprimer.

Vous pouvez télécharger le formulaire de déclaration anticipée de volonté sur le portail [belgium.be](http://www.belgium.be):

[http://www.belgium.be/fr/sante/soins\\_de\\_sante/fin\\_de\\_vie/euthanasie/](http://www.belgium.be/fr/sante/soins_de_sante/fin_de_vie/euthanasie/)

## **Informations complémentaires**

<http://www.health.belgium.be/fr/formulaire-designation-personne-de-confiance>

# Votre séjour



## Le déroulement d'une journée d'hospitalisation

La journée d'hospitalisation est rythmée par un horaire bien établi afin que chaque « acteur » du processus de soins dispose du temps nécessaire pour vous apporter toute l'attention dont vous aurez besoin pour retrouver votre autonomie.

C'est notamment dans ce but que les repas sont servis à heures fixes et que les visites sont autorisées dans un créneau horaire bien déterminé.

**Durant votre hospitalisation, vous serez amené à subir divers examens (radio, scanner, écho, ECG, ...). Si vous désirez quitter momentanément votre chambre, prévenez l'équipe infirmière et assurez-vous qu'aucun examen vous concernant n'est prévu durant ce laps de temps.**

## L'hôtellerie

### L'horaire des repas servis en chambre :

petit-déjeuner : 7h30

dîner : 11h30

souper : 17h30

Durant votre séjour, il vous est possible d'apporter certaines modifications aux menus qui vous sont proposés, suivant vos goûts, pour autant que votre régime le permette et dans les limites des possibilités du Service des cuisines.

Sur demande, une diététicienne peut être consultée afin d'équilibrer au mieux votre alimentation. Elle le sera d'office si votre état de santé l'impose (diabète, ...).

## Le nettoyage de votre chambre

Chaque jour, une technicienne de surface reconditionnera votre chambre.

Pour préserver votre bien-être, elle se fera la plus discrète possible. Merci de lui réserver bon accueil!

Votre linge personnel n'est pas pris en charge par ce service.

## Brancardage

Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer seul(e) pour vous rendre à un examen prescrit durant votre hospitalisation, notre équipe de brancardage se chargera de vous véhiculer, en lit ou en chaise roulante. Il vous ramènera dans votre chambre après l'examen.

## Bracelet d'identification

Dès votre hospitalisation, un bracelet d'identification sera placé autour de votre poignet. Il contribue à la sécurité de vos soins et aide à contrôler que vous recevez le bon traitement.

## Mieux vivre ensemble...

### Quelques recommandations

Dans l'intérêt de tous, les patients sont tenus de respecter les règles suivantes :

- Respecter les membres des équipes médicales et soignantes
- Contribuer à un échange d'informations claires et complètes avec l'équipe médicale et soignante
- Favoriser le bon déroulement des soins
- Prendre connaissance et se conformer aux consignes de sécurité
- Respecter l'intimité et la tranquillité des autres patients (en utilisant la TV et la radio de façon modérée et en évitant les conversations bruyantes)
- Ne pas fumer à l'hôpital (comme le prévoit la loi)

Nous vous remercions de recommander à vos visiteurs de :

- Quitter la chambre lors de soins ou de visites médicales
- Ne pas faire de bruit
- Respecter les horaires de visites
- Éviter d'amener des enfants en bas âge
- Éviter les visites trop longues et de plus de 2-3 personnes
- Ne pas apporter de médicaments, d'aliments ou encore de boissons alcoolisées

**Nous vous rappelons que les animaux sont interdits à l'hôpital. De plus, les GSM et smartphones doivent être éteints (et non en mode silencieux) dans l'enceinte de l'hôpital.**

## Services hospitaliers

### Téléphone

Si vous désirez faire des appels avec le téléphone dans votre chambre, signalez-le à l'accueil central. L'hôtesse vous donnera un numéro de code qui vous permettra d'utiliser le poste téléphonique qui se trouve dans votre chambre.

### Télévision

Si vous souhaitez la télévision dans votre chambre, signalez-le au bureau des admissions ou à l'accueil central. Nous mettrons à votre disposition une télécommande.

La télévision est gratuite en chambre particulière. En chambre double, elle est facturée 2 €/jour

Lors de votre départ, c'est à l'accueil central que vous remettez la télécommande.

Vous serez invité(e) à signer un document par lequel vous vous engagez à la restituer. Si celle-ci n'est pas rendue, un montant forfaitaire de 40€ vous sera facturé.

### **Le courrier**

Le courrier est distribué chaque jour, sauf les week-ends. Si votre hospitalisation est programmée et que vous souhaitez faire suivre votre courrier au CHRN, informez-en la poste.

Si vous désirez poster du courrier, une boîte aux lettres se trouve à l'entrée de la cafétéria.

Une librairie est également à votre disposition dans le hall d'accueil de l'hôpital.

### **La bibliothèque**

Une bibliothèque mobile est opérationnelle au CHRN. Grâce au dévouement de bénévoles, un passage est effectué une fois par semaine dans les unités de soins. Les livres proposés aux patients sont reconditionnés en permanence afin d'éviter la circulation de germes d'une chambre à l'autre.

### **Le wifi**

Notre hôpital est équipé d'une couverture de réseau wifi. Cela vous permet d'entrer en connexion Internet à tout moment, depuis votre chambre, et ce tout à fait gratuitement, pour la durée de votre séjour. Nous vous invitons à en formuler la demande à l'accueil central.

### **Le dépôt de valeurs et retrait d'argent**

Vous avez la possibilité d'effectuer un dépôt au Service de la recette, route 27, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h30. Tenez compte de cet horaire au moment de votre sortie !

### **Un travail d'équipe**

Durant votre hospitalisation, vous rencontrerez un grand nombre de personnes, d'horizons différents, oeuvrant toutes dans le même sens : vous apporter la meilleure qualité de soins possible.

Ces collaborateurs sont médecins, infirmiers, auxiliaires de soins, kinés, diététiciennes, psychologues, ergothérapeutes, logopèdes, assistant(e)s sociaux(ales)... Il est probable que vous rencontriez également des étudiants de toutes ces disciplines. D'ores et déjà, nous vous remercions de leur réserver bon accueil.



## L'assistance morale laïque et religieuse

La liberté de croire et de penser : une philosophie du CHRN.

Le CHRN, en sa qualité d'hôpital public et donc ouvert à tous, a choisi d'offrir à chacun(e) l'assistance morale de son choix. Un aumônier, un conseiller laïque, un pasteur protestant, un représentant musulman ainsi que des rites orthodoxe et judaïque se tiennent à votre disposition.

Pour les contacter, vous pouvez soit remplir un formulaire à cet effet lors de votre entrée, soit interroger une infirmière à l'étage où vous êtes hospitalisé ou encore vous renseigner à l'accueil.

Un espace de recueillement situé au rez-de-chaussée, face à la cafétéria, est également accessible toute la journée. Une eucharistie y est célébrée tous les samedis à 17h.



# VOTRE intervention



Si vous vous sentez stressé(e), signalez-le. L'anesthésiste en tiendra compte dans votre prémédication.

Les médecins et le personnel infirmier sont à votre écoute. N'hésitez donc pas à poser vos questions et faire part de vos inquiétudes éventuelles.

### Avant l'intervention

En hospitalisation programmée, les interventions sont parfois prévues pour le lendemain de la date d'entrée. Vous recevrez la visite du médecin qui répondra à vos questions quant au déroulement de l'opération.

Si votre intervention est prévue le jour même de l'entrée, comme c'est toujours le cas en hôpital de jour, vous devez impérativement être à jeun, sans quoi l'intervention sera d'office reportée.

La secrétaire du bloc opératoire se chargera de prévenir votre médecin traitant de la date et l'heure de votre intervention. Un changement d'horaire peut toutefois survenir en fonction des urgences.

### Après l'intervention

Votre intervention sera suivie d'une surveillance en salle de réveil voire, aux soins intensifs pour les interventions plus lourdes. Vos proches seront régulièrement informés de votre évolution durant cette période.

De retour dans votre chambre, c'est l'équipe infirmière qui prendra le relais de la surveillance postopératoire afin d'en assurer la continuité la plus efficace possible. Le chirurgien et l'anesthésiste donneront toutes les informations utiles dans ce sens.

## La lutte contre la douleur

La douleur est avant tout une épreuve singulière et subjective.

Elle s'articule autour de divers paramètres physiques et psychologiques étroitement liés.

Son intensité est la conséquence directe du vécu de chacun.

Le CHRN s'est engagé dans une démarche qualité visant à mieux prendre en charge **votre douleur** au sein de l'institution.

Supprimer totalement la douleur n'est qu'utopie, mais en **réduire l'intensité** dans les limites supportables constitue un souci permanent de l'ensemble du personnel de l'institution.

Pour ce faire, une **réelle collaboration** entre tous les acteurs concernés est essentielle; cette collaboration suppose :

- la **participation** du patient
- la **sensibilisation** et la **formation**, pour que chacun puisse se sentir à l'aise dans son rôle
- le développement de **projets** particuliers adaptés à chaque unité
- la **collaboration** avec l'extérieur que ce soit le généraliste, le kiné, l'infirmière afin de permettre la continuité.

La douleur chronique, celle qui reste alors que tous les autres traitements se sont soldés par un échec, est également prise en charge.

Au CHRN, une équipe s'est constituée en vue de prendre en charge la douleur des patients douloureux chroniques.

Présents pour écouter, aider et soutenir, les membres de cette équipe peuvent agir à plusieurs niveaux: de la prévention (pour certains examens, ...) au traitement (après une intervention, ...).

Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations, vous pouvez appeler notre secrétariat au +32 (0)81 72 68 90.

## **Accompagnement**

Les problèmes de santé peuvent avoir un impact sévère sur le bien-être des patients. A l'inverse, un état psychologique précaire peut influencer négativement la manière dont un patient arrivera à faire face à la maladie. C'est pourquoi, au CHRN, avec l'équipe médicale et soignante, des psychologues participent aux efforts menés pour prendre en compte la santé de chaque patient dans sa globalité.

Une attention toute particulière est accordée aux patients atteints d'un cancer et à leurs proches. Un travail d'accompagnement psychologique individualisé en vue d'améliorer la qualité de vie des patients et de leurs proches durant et après le traitement nous semble indispensable. C'est pour cette raison que le CHRN a mis sur pied une équipe de psychologues spécialisés dans l'approche de la pathologie cancéreuse. Il s'agit de l'Equipe Mobile d'Accompagnement et Soins Continus.

## **La médiation interculturelle**

Un service de médiation interculturelle a été mis en place au CHRN. Il est ouvert à tous. Les langues dans lesquelles nos médiatrices peuvent vous aider sont: l'arabe, l'albanais, le turc, le russe, l'anglais, le néerlandais, l'italien, l'espagnol, l'allemand et la langue des signes.

Nous avons également la possibilité de vous assister dans d'autres langues par le biais du système de vidéo-conférence.

Les objectifs sont de :

- Apporter une aide complémentaire de type interprétariat, mais aussi,
- Faciliter les relations entre prestataires de soins et les personnes étrangères ou d'origine étrangère
- Améliorer la communication entre personnes de cultures différentes
- Informer le personnel soignant ou administratif sur les différences sociales et culturelles des patients étrangers
- Informer les patients sur les démarches à suivre en matière de santé

Si vous désirez l'intervention d'une médiatrice interculturelle, vous pouvez vous adresser à l'accueil central ou contacter le service au 081/72.61.08. Une permanence est assurée tous les jours ouvrables de 8h à 16h.

## **Hôpital sans tabac**

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de l'hôpital (AR 15/05/90 – 31/03/93).

Pour les patients et visiteurs désireux de



fumer, un « espace fumeurs » couvert a été aménagé à proximité de l'entrée principale de l'hôpital. Déjà, merci de vous y rendre pour fumer et ainsi, pour le confort de tous, éviter tout encombrement à l'entrée de l'hôpital. Soucieux de votre santé, le CHRN a également mis sur pied des consultations en tabacologie dont une spécifique pour femmes enceintes. Si vous désirez prendre rendez-vous à cette consultation, en voici les coordonnées :

**tabacologie adultes :**

+ 32 (0)81 72 69 05

**Le Service social**

Si vous rencontrez des difficultés d'ordre personnel ou familial, si vous souhaitez recevoir de l'aide pour effectuer vos démarches administratives (mutuelle, CPAS, pension, allocations, etc) ou encore pour organiser votre convalescence ou retour à domicile, vous pouvez solliciter l'aide du service social.

Si vous voulez rencontrer le travailleur social à son bureau ou qu'il vous rende visite dans votre chambre, signalez-le à l'infirmière responsable de l'unité de soins qui l'informerá de votre demande.

Le service social est présent tous les jours ouvrables de 8h30 à 16h30 et peut être contacté au 081/72.61.36

**Limiter les risques d'infection à l'hôpital**

Les mains sont un vecteur de propagation des infections. L'hygiène des mains par friction hydro-alcoolique est la première mesure pour les éviter. C'est pourquoi tous les soignants se désinfectent les mains préalablement au contact avec les patients. D'autres mesures telles que le port de masque, de gants, de lunettes ou de blouse de protection peuvent également être prises pour protéger, par exemple, une personne aux défenses immunitaires diminuées ou qui représente un risque infectieux.

**Podologue**

Durant votre hospitalisation, vous pouvez demander le passage de la podologue en vous adressant à l'équipe infirmière de votre unité. Cette prestation sera comptabilisée dans votre facture d'hospitalisation.



# Votre sortie



## Retour à domicile

Avant votre départ, dont la date et l'heure sont fixées par le médecin en collaboration avec l'équipe infirmière qui vous a pris en charge, veillez à ce que les services administratifs disposent bien de vos coordonnées exactes ainsi que toutes autres informations utiles à la bonne gestion de votre dossier (mutuelle, déclaration d'admission, etc.). Pensez également à rassembler tous vos effets personnels.

La secrétaire de votre unité de soins peut faire appel au service d'ambulances de votre choix si votre état de santé le nécessite.

Dans l'éventualité où vous quittez l'hôpital contre l'avis du médecin, il vous sera demandé de signer une décharge dégageant l'hôpital et le médecin de toute responsabilité. En cas de refus, votre sortie sera considérée comme irrégulière et la responsabilité du CHRN sera totalement dérogée.

Si vous avez séjourné en hôpital de jour, tenez compte du fait qu'il vous est interdit de conduire un véhicule durant 24 heures après une intervention. Pensez donc à demander à un parent ou une connaissance de venir vous chercher.

## Le suivi d'hospitalisation

Dans les jours qui suivent votre sortie, un rapport circonstancié sera adressé à votre médecin traitant. Un rendez-vous en consultation de contrôle sera également fixé.

De retour à domicile, il vous est toujours possible de contacter l'hôpital si vous avez des questions ou des inquiétudes.

## Des services à votre disposition pour la suite ...

### 1. Le matériel sanitaire

La Croix-Rouge met à votre disposition le matériel sanitaire dont vous auriez besoin. Le local des bénévoles se situe dans l'entrée principale de l'hôpital. N'hésitez pas à les contacter si vous désirez des renseignements :

081/72 62 99

de 9h15 à 12h et de 13h30 à 16h.

### 2. Les services d'aide à domicile

Après discussion avec votre médecin afin de voir ce qu'il convient d'envisager en termes d'aides à domicile, n'hésitez pas à contacter notre Service social (via l'équipe infirmière) en vue d'effectuer les démarches nécessaires.

## Convalescence et repos

Le Service social de l'institution dispose de toutes les informations à ce sujet et peut vous aider dans vos démarches concernant un retour à domicile encadré, une admission en maison de repos (et de soins) ou en centre de révalidation.

## Données médicales et protection de la vie privée

**Toutes les informations que vous confiez aux médecins et autres professionnels de la santé sont protégées par le secret professionnel. Vos soignants ne peuvent pas fournir de renseignements à des tiers (y compris vos proches) ni les laisser consulter votre dossier sans votre accord, sauf exceptions prévues dans la loi.**

Au cours de votre vie, vous consultez différents dispensateurs de soins (médecins, pharmaciens, hôpitaux, infirmiers, etc.). En donnant votre «consentement éclairé» au partage électronique de vos données de santé, vous acceptez que les personnes qui vous soignent partagent entre elles des informations qui concernent votre santé. En collaborant et en connaissant vos antécédents de santé, elles pourront vous soigner plus rapidement et vous éviter des examens qui ne sont pas nécessaires.

Le consentement éclairé est l'accord que vous donnez en tant que patient pour permettre le partage électronique et sécurisé de vos

données de santé entre les personnes qui vous soignent. Ce partage a lieu dans le cadre exclusif de la continuité des soins et respecte les règles de protection de votre vie privée.

Ce sont vos données et elles sont protégées. Vous pouvez à tout moment décider de les partager ou pas.

L'ensemble des données détenues par les professionnels de la santé peuvent être partagées pour autant qu'elles soient utiles à votre prise en charge. Il s'agit par exemple :

- de résultats de prise de sang
- de radiographies
- de schémas de vaccination et de médication
- de médicaments qui vous ont été prescrits et délivrés
- des informations communiquées à votre médecin traitant à l'issue d'une hospitalisation

L'ensemble de ces données forme ce que l'on appelle 'le dossier santé partagé'.

### Qui a accès à vos données ?

Les professionnels de la santé avec qui vous avez une relation de soin ou thérapeutique, c'est-à-dire ceux qui vous soignent dans le cadre strict de la qualité et de la continuité des soins. Il s'agit par exemple d'un médecin généraliste ou spécialiste, d'un pharmacien, d'un kinésithérapeute, de personnel infirmier, d'une sage-femme, d'un dentiste ou de personnel



paramédical. Cela signifie que le médecin du travail, celui de votre mutuelle ou de votre compagnie d'assurance n'ont pas accès à vos données.

### **Comment enregistrer votre consentement ?**

Si vous êtes d'accord sur le principe du partage sécurisé de vos données de santé, vous pouvez enregistrer votre consentement avec votre carte d'identité électronique (carte eID):

- 1.via l'application eHealthConsent
- 2.via votre médecin généraliste, votre prestataire de soins, votre mutuelle, votre pharmacie ou le service admission de l'hôpital
- 3.via le portail patient de certaines institutions ou réseaux de soins

Pour les enfants ne disposant pas de carte d'identité électronique (kids-ID avec un code PIN) ou pour toute autre personne ne disposant pas d'une telle carte, les prestataires de soins, les mutuelles et les services d'admission des hôpitaux sont autorisés à enregistrer votre consentement, si la personne concernée (ou, dans la situation des enfants, ses parents ou tuteurs), le demande (au moyen du numéro d'identification de la sécurité sociale - NISS - de la personne).

Vous pouvez retirer votre consentement par les mêmes canaux décrits ci-dessus.

### **Sécurité et confidentialité!**

Les réseaux électroniques de partage de données de santé sont hautement sécurisés. Ils répondent aux critères de sécurité les plus élevés et tous les accès à vos données sont enregistrés. Toutes les données sont cryptées de bout en bout. Les professionnels de la santé sont tenus par le secret professionnel; la consultation ou l'utilisation non autorisée de vos données de santé est punissable par la loi. Seuls les professionnels de la santé avec qui vous avez une relation de soin ou thérapeutique peuvent consulter vos données. Les modalités d'accès sont d'ailleurs fixées par la section santé du comité sectoriel de la Commission de protection de la vie privée. En outre, les réseaux de santé électroniques veillent à respecter la loi relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et la loi relative aux droits du patient

## **Le Réseau de Santé Wallon**

Le CHRN, au même titre que tous les hôpitaux wallons participe au RSW (Réseau de Santé Wallon). Il s'agit d'une plate-forme de consultation électronique hautement sécurisée des documents médicaux. Le personnel d'accueil hospitalisation répondra avec plaisir à vos questions.  
[www.reseaudesantewallon.be](http://www.reseaudesantewallon.be)

## **La communication du dossier médical**

La loi (22 août 2002) concernant les droits du patient prévoit que le patient a le droit de consulter, sans intermédiaire, son dossier dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 15 jours de la réception de la demande, à l'exception des notes personnelles du prestataire et des données concernant des tiers.

Si le dossier contient une motivation écrite de refus de diffusion d'informations (si la communication de celles-ci risque de causer manifestement un préjudice grave à la santé du patient), le patient ne pourra consulter son dossier que par l'intermédiaire d'un praticien professionnel qu'il aura désigné.

Le patient a le droit d'obtenir une copie partielle ou totale du dossier aux mêmes conditions que celles énumérées ci-dessus et au prix coûtant.

Au CHRN, nous encourageons vivement une procédure simplifiée :

Le patient adresse une demande écrite au Médecin-directeur en précisant ses coordonnées complètes, ainsi que sa date de naissance et les coordonnées du médecin traitant auquel il souhaite que son dossier médical soit envoyé. La copie du dossier médical envoyée au médecin traitant est gratuite. Si le patient choisit de se faire représenter par une personne de confiance, celle-ci adressera également une demande écrite au Médecin-directeur avec une photocopie de la carte d'identité du patient.

Cette procédure, telle qu'elle a été établie, a pour objectifs d'éviter une inquiétude chez le malade qui ne comprend pas (tous) les termes médicaux, de permettre une centralisation des données médicales (chez le médecin traitant), de faciliter et de rendre efficace la communication entre médecins spécialistes et le médecin traitant dans l'échange des données et de rendre au médecin traitant son rôle de personne de confiance auprès du patient.

**Dr Guy VANDERMOTEN**  
**Médecin-directeur du CHRN**  
**Avenue Albert 1er 185**  
**5000 Namur**

## La médiation hospitalière

En application de la loi du 22 août 2002, relative aux droits des patients, chaque hôpital qui n'en dispose pas encore est tenu de mettre en place la fonction de médiation hospitalière, à laquelle le patient ou sa famille peuvent s'adresser en cas d'insatisfaction en matière de soins de santé ou de difficulté vécue avec un professionnel de la santé de l'institution.

Au C.H.R.N., le service de médiation existe depuis 1999; il est géré par Mme Lise-Marie KEKENBOSCH, médiatrice hospitalière, que vous pouvez contacter tous les jours (sauf le mercredi) de 8h à 16h, [lise-marie.kekenbosch@chrsm.be](mailto:lise-marie.kekenbosch@chrsm.be).

La médiatrice hospitalière est en quelque sorte le trait d'union entre vous et l'institution. Ses missions sont essentiellement la prévention des plaintes, la médiation, l'information du patient en matière de règlement de sa plainte, la communication et la formulation de recommandations préventives.

Concrètement, si lors de votre séjour à l'hôpital, vous désirez obtenir des renseignements particuliers concernant un traitement ou des soins, ou si vous êtes confronté à l'une ou l'autre difficulté, parlez-en à l'équipe médicale ou de soins.

Si, malgré ces démarches, vous rencontrez toujours des difficultés, vous pouvez contacter la médiatrice hospitalière, qui mettra tout en œuvre pour trouver une solution rapide à votre problème.

A votre meilleure convenance, celle-ci se rendra dans votre chambre ou vous recevra dans son bureau situé au rez-de-chaussée, afin de vous y entendre. Tous les entretiens sont évidemment confidentiels et aucune démarche ne sera entreprise sans votre accord.

Il vous est également possible d'adresser sans intermédiaire une plainte écrite à la direction.



### TOUS TYPES DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE.

**MASSET - MESTACH** Marlène (Equipe).

**0475/38.30.31**

**LA BRUYERE** (SAINT-DENIS, BOVESSE, MEUX, RHISNES)

**GEMBOUX** (LONZÉE, BEUZET, ISNES, GRAND-LEEZ)

POUR LES INFIRMIÈRES À DOMICILE, NOUS NOUS OCCUPONS ÉGALEMENT DES TARIFICATIONS. INFOS : **0472/24.46.27**



## **Le questionnaire de satisfaction Votre avis compte !**

Chaque jour, le CHRN veille à améliorer les conditions d'hospitalisation des patients.

Cette démarche de remise en question quotidienne ne peut aboutir sans votre étroite collaboration. C'est pourquoi nous invitons chaque patient(e) à remplir, au moment de sa sortie, un formulaire d'appréciation. Ce formulaire regroupe une série de questions portant à la fois sur l'accueil, les contacts avec les médecins et l'équipe soignante durant l'hospitalisation, la qualité des soins reçus, la qualité des repas et des autres services proposés.

L'ensemble des réponses obtenues est régulièrement analysé afin de rencontrer au mieux vos attentes.

## **La Commission**

Le CHRN a créé une Commission de satisfaction du patient. Celle-ci n'est subordonnée à aucune obligation légale; son existence au CHRN est le fruit d'une réflexion menée en interne visant à améliorer le service apporté au patient.

Toutes les plaintes recueillies au service médiation sont exposées de manière anonyme à cette commission, formée de gestionnaires, des directions et des représentants du corps médical, infirmier et administratif.

Ce questionnaire est délivré à chaque patient(e) lors de son séjour. Remplissez-le ... Votre avis compte !

## **Le don d'organes et de tissus**

Altruisme, générosité et solidarité sont les termes qui caractérisent le don d'organes.

Ce don qui consiste à accepter que soient prélevés de votre corps, après votre décès, des organes ou de tissus, permet de sauver la vie ou d'améliorer la qualité de vie de nombreux patients de tous âges, atteints d'affections graves.

La loi du 14/02/87 donne la possibilité d'effectuer des prélèvements d'organes ou de tissus sur toute personne cérébralement décédée, n'ayant pas marqué son refus, de façon explicite, de son vivant.

Lorsqu'un décès survient dans une famille, il est très pénible pour les proches d'envisager la question du prélèvement d'organes. Qu'aurait-il ou qu'aurait-elle souhaité ?

Faire connaître sa position en faveur (ou son refus) d'un don d'organes épargne bien des difficultés et fait gagner un temps précieux aux équipes médicales qui coordonnent les dons d'organes.

En cas d'absence de toute déclaration, c'est la règle du consentement présumé qui prévaut, autrement dit « qui ne dit mot consent ». Les proches

(famille, conjoint) peuvent cependant s'opposer au prélèvement.

Afin de clarifier cette question délicate, retenons que toute personne majeure peut se rendre à l'administration communale de son domicile et y déclarer son consentement ou son opposition à tout prélèvement d'organes ou de tissus, après son décès.

Votre volonté sera ainsi respectée et vos proches seront ainsi dispensés de faire ce choix difficile à votre place.

**[www.don-organe.net](http://www.don-organe.net)**

Pour tous renseignements, si l'une ou l'autre question subsiste, contactez l'asbl Association Espoir, C/o Monsieur Simon GEBER, Avenue Mozart 10 bte 11 à 1180 BRUXELLES  
Tél/ fax: 02/344.51.53.

## **Frais de séjour (modalités de paiement, votre facture ...)**

Lors de votre admission, un ou plusieurs acompte(s) vous a été demandé suivant le type de chambre choisi (provision). La facture définitive vous parviendra dans le courant du 2<sup>ème</sup> mois après votre sortie de l'hôpital.

En cas de difficultés financières, un plan d'apurement est envisageable.

Pour tous renseignements, le Service de facturation est à votre disposition au 081 72 68 42.

**Chaque année, le CHRN consacre un budget considérable en achats, rénovations et réparations afin que les locaux, le mobilier et les équipements divers mis à disposition des patients et visiteurs soient à la hauteur des attentes de chacun. Merci d'en prendre le plus grand soin.**



**Vous êtes malade, handicapé ou âgé et souhaitez rester chez vous ?**

**Vous rentrez à la maison suite à une hospitalisation ?**

**Vous avez besoin d'aide au quotidien ?**

Nos professionnels qualifiés vous proposent une solution adaptée :

- Soins infirmiers à domicile : de la simple piqûre aux soins palliatifs, en passant par la chimiothérapie ou la dialyse
- Coordination : mise en place d'une structure d'aide et de soins à domicile avec relais entre les différents intervenants et l'entourage
- Aides au quotidien.

**Déjà 4000 personnes prises en charge chaque mois en province de Namur !**

**Et vous ?**



**AIDE & SOINS  
A DOMICILE**

Avenue de la Dame, 93 - 5100 Namur  
Accessible 7j/7 et 24h/24 au 081 25 74 57  
centre.namur@asd-namur.be - www.fasd.be

### Transport de personnes à mobilité réduite



Sur rendez-vous, de porte à porte, 7 jours sur 7 de 6h30 à 22h

**081/21 21 01**  
info@handicapmobilite.be

- Déplacements professionnels, loisirs, transports à but médical
- Transport vers les centres de soins (dialyse, chimio-radiothérapie, réadaptation) avec remboursement par la mutuelle

Tous nos véhicules sont équipés pour le transport des chaises roulantes.

[www.handicapmobilite.be](http://www.handicapmobilite.be)

Handicap et Mobilité asbl,  
Rue de la première Armée Américaine, 159 – 5100 Wépion



votre shopping au naturel

**Namur Bouge**  
27 rue Saint-Luc  
5004 Bouge  
T 081 20 13 48

**Namur Erpent**  
499 ch<sup>ée</sup> de Marche (N4)  
5101 Erpent  
T 081 84 92 35



[www.biocap.be](http://www.biocap.be)

# INFI' CHEZ VOUS

Notre soutien, votre premier soin !

CHIGNAC Anne

Infirmière relais soins de plaies  
Pédicure médicale

Soins infirmiers à domicile 7j/7  
Pédicure médicale sur rendez-vous

Rue des Mésanges, 14  
5310 Leuze-Eghezée

[www.infichezvous.be](http://www.infichezvous.be)

0487/58 30 97



[www.berhin.be](http://www.berhin.be)

équipe votre bureau

et votre intérieur

205, avenue Prince de Liège - 5100 JAMBES  
Tél. 081/310 510 Fax 081 310 519 [info@berhin.be](mailto:info@berhin.be)



## AMBUTEAM S.P.R.L

Ambulance  
0473 42 20 88

Pour toutes urgences  
Transferts médicalisés  
Transferts inter-cliniques  
Retours à domicile  
Manifestations sportives  
Consultations - Examens

Route de Cortil-Wodon 87 - 5310 Leuze  
Fax : 081 51 34 84  
[ambuteam@belga.com.net](mailto:ambuteam@belga.com.net)  
[www.ambuteam.user.fr](http://www.ambuteam.user.fr)



## Edgard HALIN & FILS s.a.

ENTREPRISE DE PEINTURE  
ET DÉCORATION

Avenue de Namur, 88  
5590 Ciney  
Tél : 083 21 25 64  
083 21 52 75  
Fax : 083 21 65 94  
[Ehalin.fils@scarlet.be](mailto:Ehalin.fils@scarlet.be)



# Auto 5



**Entretien toutes marques et accessoires automobiles :**

Pneus - Batterie - Vidange - Amortisseurs  
Echappement - Freins ...

Du lundi au Samedi de 9h à 18h

WEBSHOP [www.auto5.be](http://www.auto5.be)  «Auto5 de Bouge»

Chaussée de Louvain 233 - 5004 BOUGE - Tél : 081 23 08 90



Entreprise d'orthopédie avec plus de  
50 ans d'expérience.

Travail sur mesure dans notre propre  
atelier. Réparations et modifications  
sur place.

Prothèses - Orthèses - Bandages -  
Chaussures orthopédiques -  
Semelles orthopédiques - Aides à la  
marche - Chaises roulantes - ...

Uniquement sur rendez-vous,  
en semaine de 9h à 17h.

Rue de l'Institut 5, 5004 Bouge  
T.: 081/ 22.00.59  
info@ovh-orthopedie.be  
www.ovh-orthopedie.be

**OVH**  
**ORTHOPEDIE**



BLANCHISSERIE  
**DUMOULIN**  
un sentiment de bien-être



Chez nous, vous trouverez la fiabilité du service combinée à l'efficacité d'une qualité professionnelle. Forts de cinquante ans d'expérience, nous utilisons les techniques les plus modernes pour répondre à toutes les demandes, en toute circonstance.

La Blanchisserie DUMOULIN donne la priorité au client et est l'une des blanchisseries les plus performantes et compétitives.

Rue du Textile 13, 7780 Comines. | Tél. 056 85 45 85 | Fax 056 85 45 80 |  
Zandvoordestraat 91, 8902 Zillebeke. | Tél. 056 85 45 85 | Fax 056 85 45 82

e-mail: [blanchisserie@dumoulin.be](mailto:blanchisserie@dumoulin.be)



Concept beauté à Bouge est l'association d'un salon de coiffure et d'un centre esthétique qui vous offre une multitude de services de qualité à un seul endroit !

Qu'il s'agisse d'une nouvelle coupe ou d'un soin esthétique, nous sommes à votre disposition sur rendez-vous.

Coiffure  
Solarium  
Soins esthétiques  
Onglerie  
Maquillage cosmétique  
Pédicure médicale  
Maquillage permanent



Coiffure  
Leji

Coiffeuse visagiste  
081/ 20 81 30  
ou 0474/ 35 39 05



Centre  
Te & Sa

Esthéticienne et  
maquilleuse professionnelle  
0478/ 11 04 82



Te & Sa  
Medic

Infirmière  
médico-esthétique  
0476/ 62 92 12

RUE SAINT-LUC 55 5004 BOUGE

 Concept Beauté à Bouge  
[www.concept-beaute.be](http://www.concept-beaute.be)

## Résidence Anaïs – Résidence Les Alizés



- | Maisons de standing à taille humaine | Ambiance chaleureuse |
- | Chambre avec téléphone et télédistribution, cabinet de toilette et WC privé |
- | Salons, air conditionné, terrasses, parc arboré d'un hectare |
- | Cuisine bourgeoise et diététique |
- | Salon de coiffure |
- | Animations diverses |
- | Office religieux |

361 Route de St Gérard – 5100 Wépion • Avenue Sart Paradis, 57/59 – 5100 Wépion  
081 46 28 78 - 0497 46 34 92  
[residence.anais@skynet.be](mailto:residence.anais@skynet.be)

**NOUVEAU  
À NANINNE**



**Ouvert le  
dimanche**

Du lundi  
au dimanche  
de 9.00 à 18.00  
Fermé le vendredi

**LA QUALITÉ DU SEVICE AU MEILLEUR PRIX**

**Pneus et jantes original replica circuit 4x4 offroad quad**

**Rue des Linottes 17**

**081.21.27.46**

**TAXI A+**

**7 jours/7 - 24h/24**



**Service de Taxi en Belgique  
et à l'étranger  
Navette aéroport et gare  
(particuliers et sociétés)**

**0479 91 91 61**

**CARLIER BOIS S.A.**



[www.carlier.be](http://www.carlier.be)

- BOIS
- PANNEAUX
- PORTES
- ISOLATION
- PARQUETS
- LAMBRIIS
- BLOCS PORTES
- STRATIFIES
- PRODUITS COUPE-FEU
- TOITURES
- CHASSIS

**Ouvert le samedi de 9h à 18h00**

**SCIERIE & BOIS SERVICE**

**Av. Albert 1<sup>er</sup>, 255 - 5000 NAMUR**

Bois Service

• Tél. 081/250 330 • fax : 081/250 333

Scierie

• Tél. 081/250 320 • fax : 081/230 161

**F & B** Installation

Chauffage Sanitaire Ventilation

Rue Léopold de Hulster, 7  
5002 Saint-Servais

0496 94 70 59  
0494 78 77 77

[fbinstallation5000@gmail.com](mailto:fbinstallation5000@gmail.com)

F&B Installation

orthopédie



TOUSSAINT

# AU SERVICE

## de votre mieux-être !

[www.orthopedie-toussaint.be](http://www.orthopedie-toussaint.be)

Bandagisterie

Matériel médical

Fauteuils roulants

Prothèses - orthèses

Maintien à domicile

Chaussures orthopédiques

Semelles thérapeutiques

Agréés toutes mutuelles  
et assurances



CHR Namur Consultations  
Locaux S1-40-29-A et S1-40-29-B.

Orthopédie  
TOUSSAINT

Atelier de fabrication  
Rue de Rabiseau 8  
6220 FLEURUS • T. 071 82 39 10

Rue Van Opré, 11  
5100 JAMBES • T. 081 31 18 18

Rue de Montigny, 23  
6000 CHARLEROI • T. 071 31 41 12

Route de Philippeville, 8  
6120 NALINNES • T. 071 21 78 86

Avenue Herbofin, 13  
6800 LIBRAMONT • T. 061 23 24 17

Rue de la Station, 118  
7090 BRAINE-LE-COMTE • T. 067 55 66 17





Formation d'infirmier(e)  
hospitalier(e) en 3 ans  
et demi (après une  
sixième année secondaire)

15 place Louise Godin, 5000 Namur

Tél : 081/72 34 80

[www.ecnas-sainte-elisabeth.be](http://www.ecnas-sainte-elisabeth.be)



**CENTRE DE PSYCHOTHERAPIES DE NAMUR**

Carine DURAY-PARMENTIER

Psychothérapeute

Thérapie Familiale et Systémique

Certificat universitaire en l'Approche

multidisciplinaire de l'Abus sexuel (UCL)

Formation en Psychopathologie Intégrée.

Individuel – Couple – Famille

Tél. **0496 41 11 84**

[caduray@hotmail.be](mailto:caduray@hotmail.be) - [www.psynamurduray.be](http://www.psynamurduray.be)

Rue des Cillets, 25 – 5020 Vedrin



Treema Car Innovations SPRL



**Une nouvelle dimension de la mobilité réduite**

**Notre Activité**

- Adaptation de véhicules pour personnes moins valides
- Conduite-accès-transport PMR
- Réalisations personnalisées
- Achat-vente de véhicules d'occasion adaptés

**Nos Atouts**

- Près de 30 ans d'expérience dans l'automobile
- Conception et réalisation sur mesure en nos ateliers
- Travaux garantis 2 ans
- Véhicule de remplacement adapté (gratuit)
- Nous acceptons les cessions de créances

Rue du Berceau,  
84 – 1495 Marbais  
(Villers-la-Ville)



[www.tci.be](http://www.tci.be)



[info@tci.be](mailto:info@tci.be)



Tél: 071 87 46 68

Fax: 071 87 46 69

GSM: 0473 56 16 75



**Le cheveu qui vole**  
Votre coiffeur à domicile

**Dames – Hommes – Enfants**

Au même prix qu'au salon,  
nous vous coiffons chez vous ainsi  
qu'à la clinique !  
(déplacement gratuit)

Tresses & coiffures de cérémonies  
Déplacement dans toute  
la province

**SURTOUT,**

**NE VOUS DÉPLACEZ PLUS !**

**Vite, un coup de fil au Cheveu qui vole**

**081 65 97 98**

**0475 42 95 44**

**[www.lecheveuquivole.be](http://www.lecheveuquivole.be)**



Maison  
MERCIER



071 77 33 89

www.maisonmercier.be • info@maisonmercier.be  
Sambreville - 5060 TAMINES - RUE DE LA STATION 52

**BANDAGISTERIE • ORTHOPEDIE • CHAUSSURES • MULES ORTHOPEDIQUES et PARAMEDICALES  
VETEMENTS pour LIPO. • MATERIEL D'AIDE & DE SOINS**

**Agréé mutuelles & organismes assureurs • CORSETERIE | LINGERIE**

**Remise de 10% sur présentation de la publicité valable jusque fin 2017.  
Non cumulable avec d'autres offres et remboursements O.A.**

*Depuis 1961  
2ème génération.  
34 années d'expérience  
à votre service*



**DHERTE ISTASSE**  
ENTREPRISE GÉNÉRALE  
TRAVAUX PUBLICS & PRIVÉS

Tél. : 081 73 64 67

Fax : 081 73 66 90

Rue de l'Abbaye 20-22 - 5000 Namur

**www.dherte.be**



Engineers and Consultants  
for People and Nature



Engineers and Consultants  
for People and Nature

*Groupe d'Ingénierie multidisciplinaire et de consultance, actif dans les domaines du Bâtiment et des Infrastructures, de l'Environnement et principalement des Hôpitaux et des Maisons de Repos.*

• Site de BRUXELLES  
Bld du Souverain, 360  
1160 BRUXELLES  
Tél. 0 2 343 83 00

• Site de LIEGE  
Route du Condroz, 404  
4031 LIEGE  
Tél. 0 4 366 60 40

• Site de NAMUR  
Rue de la Pavée, 5 bte 3  
5101 NAMUR  
Tél. 0 81 20 06 61

E-mail: [info@ellyps.com](mailto:info@ellyps.com) • [www.ellyps.com](http://www.ellyps.com)



**Télépronam** : service de Télévigilance de la Province de Namur

Centrale : 081 72 95 10

Fax : 081 77 69 73  
[telepronam@province.namur.be](mailto:telepronam@province.namur.be)



**Votre sécurité au bout du doigt !**

**RECHERCHEZ-VOUS UN INFIRMIER PRÈS DE CHEZ VOUS ?**

[www.infigestion.be](http://www.infigestion.be)

081/ 87 83 23



Toilette – Vaccins – Toutes Injections  
Tout pansement soins de chimiothérapie – Pré/Post op...



# Profitez de la vie, Vitaltel veille sur vous !

Vous vivez seul(e) à la maison ou votre conjoint(e) doit s'absenter ?

De jour comme de nuit, nous sommes à vos côtés. Malaise, chute, intrusion, prise de médicaments ou tout simplement besoin d'un contact ?

**Vitaltel est là quand vous en avez besoin car la télé-assistance, c'est notre métier.**



**Contactez-nous !**

**078 15 12 12**

**[www.vitaltel.be](http://www.vitaltel.be)**



**VITATEL**

Télé-assistance 24h/24



## Le Centre Public d'Action Sociale de Gembloux

### SAINT JOSEPH

Maison de repos et de soins située  
dans un cadre de verdure

Structure de  
70 lits dont 38 lits MRS  
2 lits court-séjour

22, Rue de la Marche  
5031 GRAND LEEZ  
Tél : 081/25 33 01

### LA CHARMILLE

Maison de repos et de soins située  
dans un parc proche du centre

Structure d'accueil  
de 71 lits dont 45 lits MRS  
55 chambres privées et  
8 chambres à 2 lits  
complètement rénovées

9, rue de Chapelle Marion  
5030 GEMBLoux  
Tél : 081/62 72 41

### LA MARACHE

5 logements Résidences-services  
2, Rue Maugrée • 5031 GRAND LEEZ  
Tél : 081/25 33 01

## Titres-services de Bouge

- Centrale de repassage.
- Aide ménagère à domicile.
- Votre repassage est effectué en 48 h maximum, par des pros du repassage à Namur.
- La patronne est présente tous les jours et vous accueille avec le sourire, en semaine de 8h à 18h, et le samedi de 9h à 13h.



Appelez le

**081 21 26 44** Ou  
**0489 30 80 02**

Titres-services  
de Bouge  
Rue de l'Institut, 1A  
5004 Bouge

Titres-services  
à Wépion  
Chaussée de Dinant, 723  
5100 Wépion

## *La Seigneurie, pour une retraite heureuse.*

**78 APPARTEMENTS ET STUDIOS**  
vous offrent Confort - Sécurité - Indépendance

**AU CŒUR DU VIEUX NAMUR**  
À deux pas des commerces, des cinémas,  
du Théâtre Royal, de la Maison de la Culture,  
de l'UTAN et de ses multiples services Senior.



## *La Seigneurie*

Galerie Jardin d'Harscamp 4, bte 80, 5000 Namur  
Tél. 081/231.323 • [www.laseigneurie.be](http://www.laseigneurie.be)



0800 20 950  
www.comfortlift.be

Comfortlift  
Orona



SERVICE  
24/24 - 7/7

Nous  
augmentons  
votre  
confort



MONTE-ESCALIERS, MONTE-CHARGES,  
ASCENSEURS DOMESTIQUES ET À PLATEAU  
DEVIS / VISITE SANS ENGAGEMENT  
APPELEZ GRATUITEMENT LE 0800 20 950



WWW.COMFORTLIFT.BE

Mannebeekstraat 3 | B-8790 Waregem | info@comfortlift.be

# QU'Y A-T-IL DE PIRE QU'ÊTRE HOSPITALISÉ ? NE PAS AVOIR LES MOYENS DE L'ÊTRE.

**C'EST POURQUOI NOUS AVONS CRÉÉ HOSPI SOLIDAIRE,  
UNE COUVERTURE HOSPITALISATION  
DÉJÀ COMPRISE DANS VOTRE COTISATION.**

**Hospi solidaire** de la Mutualité chrétienne est une couverture hospitalisation ouverte à tous et sans questionnaire médical. Elle couvre gratuitement toute la famille (sans franchise jusqu'à 18 ans). Elle est accessible sans stage d'attente, y compris pour les femmes enceintes. Elle continue à couvrir ceux qui partent à la retraite ou se retrouvent sans travail. Bref, avec la Mutualité chrétienne, vous avez l'assurance de ne pas vous sentir démuni face aux coûts d'une hospitalisation. Découvrez également **Hospi +**, **Hospi +100** et **Hospi +200**, les assurances hospitalisation adaptées à vos besoins et à votre budget.



**Infos : 0800 10 98 7 - [www.mc.be/hospitalisation](http://www.mc.be/hospitalisation)**

La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

# Au de votre bien-être

## VENTE ET LOCATION DE MATÉRIEL MÉDICAL À PRIX AVANTAGEUX

- Bandagisterie et chaussures
- Maman et bébé
- Bien-être et santé
- Traitement et thérapie
- Confort et vie quotidienne
- Incontinence

- Rendez-vous dans votre magasin :
- Chaussée de Waterloo, 190 à Saint-Servais
- du lundi au vendredi
- de 8h30 à 12h30 / 13h à 17h
- Tél. 081/777.115
- Autres magasins : Andenne - Auvélais - Philippeville

TOUTE  
L'ANNÉE !

-20%\*  
pour les affiliés à  
Solidaris

Point  
de Mire Santé

\* En ordre de cotisation complémentaire pour les affiliés Solidaris Namur



Des opticiens à votre service, un large  
choix de verres, lunettes, lentilles pour  
tous les goûts !

Rendez-vous dans votre magasin d'optique :  
Chaussée de Waterloo, 182 à Saint-Servais  
- du lundi au jeudi de 9h à 12h30 / 13h30 à 18h  
- le vendredi de 9h à 12h30 / 13h30 à 17h  
Tél. 081/777.148

Autres magasins : Auvélais - Philippeville

TOUTE  
L'ANNÉE !

-30%\*  
pour les  
-18 ans

-20%\*  
pour les  
+18 ans

LUNETTES  
100%\*\*  
remboursées

Optique  
de Mire

\* En ordre de cotisation complémentaire pour les affiliés Solidaris  
\*\* Conditions en magasin ou sur [www.solidaris.be](http://www.solidaris.be)



# CSD LE CHOIX DE BIEN VIVRE CHEZ SOI !

AIDES FAMILIALES

SOINS INFIRMIERS

GARDES MALADES

CENTRE DE COORDINATION

Collaboration avec des prestataires externes  
(coiffeur, pédicure, ...)

Biotélévigilance

Brico-dépannage

Ergothérapeutes  
conseils en aménagement du domicile

Livraison de repas à domicile

Transport non urgents en ambulances ATMS 081/510 500

INFOS : 081 777 100 / [CSD.NAMUR@SOLIDARIS.BE](mailto:CSD.NAMUR@SOLIDARIS.BE)







# HOSPITALis

N'ayez plus peur des hôpitaux

- **Accompagnement des personnes hospitalisées**  
(jusqu'à 337,50€, sans limite d'âge)
- **Assistance à l'étranger - Mutas**  
(soins urgents en milieu hospitalier à l'étranger ou rapatriement  
+32 2 272 08 70)
- **Convalescence** (jusqu'à 2400€, sans limite d'âge)
- **Hospitalisation** (jusqu'à 100% remboursée, pour les - de 18 ans)
- **Maladie chronique des enfants** (jusqu'à 300€, pour les - de 18 ans)
- **Médi'Kids** (jusqu'à 100% des frais remboursés, pour les - de 18 ans,  
sous condition d'ouverture d'un DMG)
- **Naissance** (plus de 300€)
- **Transport des malades** (jusqu'à 1500€, sans limite d'âge)
- **Jurimut**
- **Assurances hospitalisation** (facultatives) - [www.solidaris-assurances.be](http://www.solidaris-assurances.be)

Informations et conditions

081/777.777 • [www.solidaris.be](http://www.solidaris.be) • [info@solidarisnamur.be](mailto:info@solidarisnamur.be)

